

CCS DEUX-ROUES DU TP ECSR **PROGRAMME ET DESCRIPTIF DE FORMATION**

Contexte : toute personne désirant être enseignant(e) de la conduite concernant les véhicules deux-roues doit être titulaire du Certificat Complémentaire de Spécialisation (CCS) DEUX-ROUES du TP ECSR.

Public visé : tout public (si vous êtes en situation de handicap : nous consulter).

Prérequis :

- Prérequis nécessaire pour suivre la formation :
 - Être titulaire du TP ECSR,
 - Être titulaire du permis A.
- Prérequis indispensables pour l'exercice de la profession :
 - Avoir un casier judiciaire B2 vierge,
 - Être reconnu apte à la visite médicale du groupe lourd par un médecin agréé par la Préfecture.

Objectifs :

- Savoir animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules motorisés à deux roues en circulation et hors circulation :
 - Savoir animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues hors circulation
 - Savoir animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues en circulation
 - Être capable d'enseigner les spécificités de l'environnement de la circulation et de la conduite des véhicules motorisés à deux roues.

La formation du CCS Deux-roues du TP ECSR (Titre Professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière) est une formation certifiante (Animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules motorisés à deux roues en circulation et hors circulation). Son code RNCP est le 35329BC03 et le certificateur est le Ministère du Travail du plein emploi et de l'insertion.

L'actuel millésime de cette certification est entré en vigueur le 29/04/2021 pour se terminer le 28/04/2026.

PROGRAMME DE LA FORMATION : (Conformément à l'arrêté du 12 avril 2016)

L'environnement de la sécurité et de la conduite routières des véhicules à deux-roues motorisés.

Le cadre réglementaire spécifique à la conduite des véhicules à deux roues motorisés

1. L'évolution de la réglementation de la formation du conducteur et son impact sur sa compétence
2. Les réglementations s'appliquant à la conduite des véhicules à 2 roues motorisés
3. Les conditions de l'inscription, d'examen et d'obtention des catégories des véhicules à deux roues motorisés du permis de conduire
4. Les normes et les réglementations applicables à l'usage aux véhicules deux roues motorisés
5. Responsabilités et assurances La sécurité routière des véhicules à deux roues motorisés
6. Le REMC appliqué à l'enseignement de la conduite des véhicules à deux roues motorisés
7. Le panorama du trafic des véhicules à deux roues motorisés
8. L'accidentologie relative à l'utilisation des véhicules à deux roues motorisés : évolutions statistiques ; système
9. Homme/véhicule/environnement ; notions de risque routier ; analyse des causes à partir des grands thèmes de la sécurité routière relatives aux véhicules à deux roues motorisés...
10. Les principes généraux du développement durable appliqués à la conduite des véhicules à deux roues motorisés
11. Les typologies et préventions des risques liés à la conduite des véhicules à deux roues motorisés
12. La préparation en amont d'un voyage avec un véhicule à deux-roues motorisé
13. Les équipements requis de sécurité du conducteur et des passagers.

L'enseignement de la conduite des véhicules motorisés à deux roues en sécurité

Les caractéristiques techniques des véhicules à deux roues motorisés

14. Typologie des véhicules à deux roues motorisés
15. Les caractéristiques techniques et de fonctionnement des différents véhicules à deux roues motorisés
16. Les éléments de sécurité active et passive des véhicules à deux roues motorisés Les déplacements des véhicules motorisés à deux roues
17. Dynamique et forces physiques s'appliquant aux véhicules à deux roues motorisés
18. Les spécificités liées aux déplacements d'un véhicule à deux-roues motorisé selon les contextes et l'adaptation des comportements (circulation en groupe, passager et charge, ...)
19. Les conséquences physiologiques et physiques de la vitesse
20. Démonstration et manœuvre en sécurité en et hors circulation L'enseignement de la conduite d'un véhicule motorisé 2 roues
21. Physiologie appliquée à la conduite d'un véhicule à deux-roues motorisé : rôle et importance des organes sensoriels dans la maîtrise du véhicule et de la perception des risques
22. Psychologie appliquée à la conduite d'un véhicule motorisé à 2 roues : typologie des publics et leurs attentes ; la perception du risque et son impact sur la pédagogie de l'enseignement de la sécurité et de la conduite routière d'un véhicule à deux roues motorisés ; les principales difficultés d'apprentissage et les techniques de remédiation
23. Les particularités et les techniques du guidage à distance
24. L'anticipation de risques potentiels inhérents à l'enseignement de la conduite d'un véhicule à deux-roues motorisé
25. La préparation et l'animation d'une séance de formation à la conduite d'un véhicule à deux-roues motorisé hors circulation
26. La préparation et l'animation d'une séance de formation à la conduite d'un véhicule à deux-roues motorisé en circulation
27. Les techniques d'évaluation appliquées à une séance de formation à la conduite d'un véhicule à deux-roues motorisé
28. L'application des consignes de sécurité et d'alerte en cas d'accident

Durée : 245 heures réparties sur 7 semaines de 35h, dont 35 heures de stage en entreprise.

Rythme : 35 heures par semaine. La formation a lieu du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h15 à 16h45 ;



Profil des formateurs : titulaires du BAFM et de l'autorisation d'enseigner, titulaire du BEPECASER mention Deux roues et de l'autorisation d'enseigner depuis au moins trois ans pour la partie technique.

Support(s) de formation / moyens utilisés : Code de la Route (édition LA BAULE), Revues d'actualités pour les modifications réglementaires, tableau blanc, paper-board, ordinateur, vidéoprojecteur, motos MT07, véhicule suiveur Renault Kadjar boîte auto, moyen de transmission radio.

Lieu : Nancy Sécurité Routière 153 rue André Bisiaux 54320 MAXEVILLE

Prix du stage : nous consulter.

Modalités de règlement : prise en charge par OPCO, TRANSITIONS PRO, CPF (Compte Personnel de Formation), POLE EMPLOI, ou chèque personnel (si pas de prise en charge).

Modalités d'inscription : par retour du bulletin d'inscription jusqu'à la veille du 1er jour de formation.

Délais d'accès à la formation : possibilité de s'inscrire à la formation jusqu'à la veille de l'entrée en formation.

Modalités d'évaluations des stagiaires : le formateur organise des évaluations en cours de formation afin de valider l'acquisition des objectifs tels que formulés dans la partie dédiée de ce document.

Pour valider le CCS Deux-Roues du TP ECSR, le candidat doit valider l'intégralité de l'examen final.

Le résultat annuel global de la formation :

- en 2020, 100% de réussite (8/8 candidats),
- en 2021, 100% de réussite (3/3 candidats),
- en 2022, 86% de réussite (6/7 candidats),
- en 2023, 90% de réussite (9/10 candidats).

La suite de parcours possible du candidat :

- CCS Groupe Lourd du TP ECSR
- CQP RUESRC (Responsable d'unité d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite) : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35279/>
- Informations sur les passerelles suite au CCS Deux-roues du TP ECSR (niveau 5) : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35329/#ancre4>
<https://www.concours-fonction-publique.com/bac-bac+2/b/niveau-d-etude>

Les débouchés :

Suite à l'obtention du CCS Deux-roues du TP ECSR, le métier d'Enseignant de la conduite et de la sécurité routière s'exerce principalement au sein :

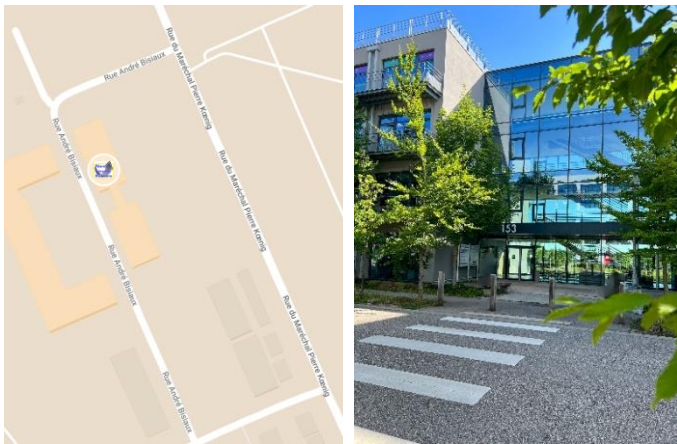
- des établissements privés d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière,
- des établissements associatifs d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

Après l'obtention du CCS Deux-roues du TP ECSR, en 2023, 100% des stagiaires avaient un emploi (en lien avec la certification visée).

Modalités de suivi des stagiaires :

- Remise d'un questionnaire en fin de stage,
- Recueil des changements de situation (information recueillie sur appel téléphonique aux stagiaires),
- 3 et 6 mois après la fin de la formation qualifiante, les stagiaires font l'objet d'une enquête de suivi en termes de placement ou de suite de parcours de formation. Ces informations sont collectées sur appel téléphonique et transmis, s'ils en font la demande, aux donneurs d'ordres.

Plan et moyens d'accès au centre de formation :



Depuis la A33 : sortie 1 (Laxou)
Depuis la A31 (depuis Metz) : sortie 19 (Nancy-Gentilly/Laxou)
Depuis la A31 (depuis Toul) : sortie 18 (Nancy centre/Laxou).
Bus STAN : ligne 13 arrêt BISIAUX.

Modalités pratiques :

- **restauration** : Restaurant à moins de 5 minutes à pied du centre de formation, autres restaurants à 5-10 minutes en voiture
- **parking** : places de stationnement gratuit à proximité,
- **hébergement** : pas sur place, mais possibilité à proximité (nous consulter).